

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# 19 nouvelles maisons de santé en Occitanie

Répartis sur 8 départements, 19 nouveaux projets de maisons de santé viennent d'être validés en Occitanie. C'est la confirmation d'une dynamique régionale qui se poursuit en faveur d'un exercice coordonné en équipes de soins. Désormais, 248 maisons de santé pluriprofessionnelles sont validées partout en Occitanie. Leur développement s'est fortement accéléré en 11 ans : il y en avait moins de 10 dans la région en 2010 !

### Des équipes de soins dans toute la région

Une maison de santé pluriprofessionnelle, c'est une équipe de professionnels de santé de proximité qui partagent un projet de santé commun et qui exercent leurs activités de façon coordonnée et pluriprofessionnelle, au bénéfice des patients d'un même territoire. Ces équipes associent des compétences médicales (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et paramédicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes,...), des pharmaciens et des biologistes. Cette organisation favorise les prises en charge coordonnées, le développement de la prévention et de la télémédecine, ainsi que la prise en charge des soins non programmés.

Au cœur de la crise sanitaire actuelle, les professionnels de santé qui exercent au sein des maisons de santé d'Occitanie témoignent au quotidien de l'importance de cette coordination des soins, qui se développe et s'adapte aux besoins de santé dans chaque territoire de la région.

### Un appui aux porteurs de projets

Dans chaque territoire, les délégations départementales de l'ARS, les CPAM, la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé (FORMS), les Unions régionales des professionnels de santé (URPS)... accompagnent les professionnels de santé et les élus en leur apportant un appui dans le montage de ces nouveaux projets.

Le développement de ces maisons de santé est un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité dans l'accès à des soins de proximité. A ce titre, l'ARS et les services de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et des collectivités locales contribuent activement à leur financement.

Enfin, l'étape de validation du projet de santé de ces structures d'exercice coordonné intervient en Comité régional de sélection des maisons et centres de santé pluriprofessionnels. Co-présidé par l'ARS et la Préfecture de région, ce comité associe de nombreux partenaires : représentants des professionnels de santé et des usagers, Région Occitanie, Facultés de médecine de Montpellier et Toulouse.

.../...

